



NON à l'allongement de la durée d'activité

- Emploi des jeunes : à l'entrée du marché : portes closes
- Emploi des séniors : à la sortie du marché : « *à la porte* »
- Sous-emploi : entre temps partiel subi et chômage technique ...
- Allongement de la durée d'activité : toujours les mêmes vieilles recettes



La clé de voute : l'EMPLOI

Sur le 4ème trimestre 2012, le taux de chômage s'établit à **10,6 %** de la population active en France (y compris Dom).





L'emploi des jeunes : quel avenir ?

Fin 2012, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de **25 %**, ce qui constitue un **pic historique**.



L'emploi des jeunes : quel avenir ?

Age primo-cotisant

(4 trimestres dans la même année)

Du fait des études mais aussi de la difficulté de trouver un emploi, les jeunes rentrent plus tardivement sur le marché du travail :

- ✓ Génération 1954 : 20.8 ans
- ✓ Génération 1974 : 23.4 ans





Emploi des séniors : ça existe ?

Entre 55 et 59 ans, les licenciements constituent de loin le premier motif de départ du dernier emploi.

En 2011, 39 % des 55-59 ans souhaitant travailler et l'ayant déjà fait étaient sans emploi suite à un licenciement, 26 % à une fin d'emploi à durée limitée, 11 % à une rupture conventionnelle, 10 % à une rupture suite à une maladie et 6 % à une démission.

(Dossier INSEE - Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans)





Emploi des séniors : « pas de chance mon vieux ! »

- une personne âgée de 55 à 59 ans a 2 fois moins de chances de trouver un emploi qu'une personne âgée de 45 à 49 ans.
- une personne âgée de 50 à 54 ans a 1,5 fois moins de chance de retrouver un emploi qu'une personne de 45 à 49 ans.
- A sa liquidation de la retraite, 1 salarié sur 2 n'est plus dans l'emploi...

(Dossier INSEE - Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans)





Le sous-emploi : la double peine

Fin 2012, **30 %** des femmes et **6,9 %** des hommes ayant un emploi travaillent à temps partiel. Une partie des personnes à temps partiel souhaiterait travailler davantage et se retrouve, de ce fait, en situation de sous-emploi.

Au total, le sous-emploi touche **1 359 000 personnes** fin 2012.





FO revendique

Pour ces personnes, l'équation est simple :

un vrai emploi + un vrai salaire
=

acquisition intégrale de droits à la
retraite





Allongement : toujours le même plat

Déjà en 1971: la loi Boulin prévoyait le passage de 120 (30 ans) à 150 trimestres (37,5 ans) de la période d'assurance ouvrant droit à une retraite à taux plein.

Conscient de la difficulté, particulièrement pour les femmes d'atteindre 150 trimestres, la même loi a créé le mécanisme de majoration de durée d'assurance (en fonction du nombre d'enfants)

Le changement c'est pas pour maintenant ...



Allongement : toujours le même plat

Aujourd'hui, le gouvernement a pris la décision d'allonger la durée d'activité (discours Président et Premier Ministre) et envisage des mesures compensatoires (attribution de trimestres).

FO refuse tout allongement de la durée d'activité.

FO rappelle que selon les chiffres de la CNAV, les salariés ayant liquidé leur pension en 2012, ont une durée moyenne d'activité tous régimes de **151 trimestres**.





FORCE OUVRIERE

**CONTRE TOUT
ALLONGEMENT DE LA
DUREE D'ACTIVITE :**

**MOBILISONS NOUS TOUS
LE 10 SEPTEMBRE**

